

SMARTPAIE

Pour une gestion de la paie et du social garantie sans risques !

Face à la complexification de la gestion de paie et les risques majeurs encourus, nombre de TPE, PME, start-up et cabinet d'expert-comptable externalisent ce poste stratégique. Aurore Petitjean-Dulong, fondatrice, revient sur les prérequis qui font la valeur ajoutée de cette expertise clé en main.



Aurore Petitjean-Dulong, fondatrice de SMARTPAIE

SMARTPAIE en chiffres

- + de 20 ans d'expérience en paie
- 99 % des missions 2019 reconduites en 2020
- + 350 clients TPE, PME, start-up et 20 cabinets d'expert-comptable
- 26 000 Bulletins produits en 2019

on est loin de la production de paie en masse. Le conseil cousu main est notre engagement, chaque client dispose d'un gestionnaire de paie attiré qui connaît son dossier : la garantie d'un accompagnement sur mesure et performant. Une spécificité qui a pris tout son sens lors de la crise sanitaire durant laquelle nos clients ont eu besoin de conseils aussi rapides qu'avisés notamment en matière de demande de chômage partiel. L'autre différence se place en termes de responsabilité. Avec les plateformes, en cas d'erreur, le client sera seul responsable et ne pourra pas reporter la faute. De plus, en cas de contrôles, il n'y a pas d'accompagnement. À l'inverse, chez SMARTPAIE nous sommes responsables de ce que nous produisons à la fois sur les risques prud'homaux et sociaux. Une différence stratégique.

SMARTPAIE est-elle l'alternative au recrutement d'un gestionnaire de paie ?

Aurore Petitjean-Dulong : Tout à fait, la gestion des bulletins de salaire s'est énormément complexifiée notamment avec l'arrivée de la DSN. Il requiert désormais de plus en plus d'expertises et est devenu une tâche compliquée à gérer pour les entreprises qui ne disposent souvent pas de ressource en interne. Un poste stratégique qui est notre cœur de métier depuis plus de 20 ans.

Gestion de la paie, compétence RH, administration du personnel... votre champ d'expertise est à 360° ?

A. P.-D. : Si le point d'entrée est la paie, les sujets annexes sont multiples. Nos services couvrent toutes la vie du salarié dans l'entreprise, de son entrée jusqu'à sa sortie. L'amplitude de notre accompagnement et notre capacité à nous adapter à l'évolution de leurs besoins sont véritablement plébiscitées par nos clients. Nous entretenons un lien régulier, permettant de mieux les connaître et ainsi mieux les conseiller.

Quel est l'avantage d'externaliser sa paie : l'économie de coût ?

A. P.-D. : SMARTPAIE propose, en plus de la paie, la gestion des congés et absences, les notes de frais, les entretiens individuels, les plans de formation, tous les process d'entrée du salarié sont ainsi réduits sur un seul canal. C'est un gain de temps considérable pour nos clients, et un risque d'erreur dans les process quasi nul. Les frais sont par voie de conséquence mécaniquement réduits. Certains de nos clients ont diminué leur budget annuel de 5 à 6 fois sur ce type de prestations. L'économie passe aussi par les risques liés aux contrôles Urssaf ou litiges prud'homaux, payer l'expertise coûte toujours moins cher que de payer le risque au bout. À titre indicatif, 52 % des cotisations déclarées en France ont été contrôlées ses 4 dernières années et 66% des contrôles ont abouti à une régularisation de cotisations.

En quoi vous différenciez-vous des plateformes en ligne qui peuvent être très attractives ?

A. P.-D. : Par la personnalisation de notre conseil et la réactivité de notre suivi client,

Y a-t-il un prérequis pour une externalisation efficiente de sa paie ?

A. P.-D. : S'assurer que l'on peut disposer d'un suivi individualisé et de conseils quotidiens avisés et que la prise en charge est faite par un gestionnaire de paie diplômé ou avec une vraie expérience du métier.

Pourquoi lancez-vous Smart Office Recruitment ?

A. P.-D. : Pour pouvoir répondre aux difficultés que nos clients rencontrent dans le recrutement d'assistantes administratives, de direction, d'office manager... Une autre façon d'étendre notre accompagnement au plus près de leurs besoins et les aider dans leurs problématiques au quotidien.



Tél. +33 (0)1 39 77 20 16
contact@smartpaie.fr
www.smartpaie.fr